



Intervention de la CGT Educ'action au Comité Technique Ministériel du 19.02.13 sur les personnels de laboratoire

Depuis août 2011, le corps des personnels techniques de laboratoire de l'Education nationale a été fusionné avec les corps des ITRF. Désormais ces personnels sont des adjoints et des techniciens recherche et formation.

Nous étions opposés à cette fusion précipitée, menée sans concertation, et dont les effets ont malheureusement été néfastes pour les personnels. C'est la raison qui nous a amenés à demander, conjointement avec la FSU, qu'un point spécifique à la situation des personnels de laboratoire soit inscrit à l'ordre du jour du comité technique ministériel du 19 février.

L'année scolaire 2011-2012 a été une année difficile pour les personnels de laboratoire :

- Aucun mouvement inter-académique possible, pour cette année scolaire.
- Les circulaires de gestion et des informations qui arrivent souvent au dernier moment. Par exemple, l'année passée, les personnels n'ont eu qu'une semaine pour la confection d'un rapport d'activité nécessaire à l'inscription sur la liste d'aptitude et les collègues n'ont eu, dans bien des cas, aucune formation.
- Choix de BAP différents suivant les académies.

Nous demandons un bilan de cette fusion avec un comparatif 2011/2010 en ce qui concerne l'avancement et les listes d'aptitude pour ces personnels, un bilan des promotions en catégorie A promis lors de la fusion.

Nous souhaitons le reclassement des adjoints 1^{ère} classe en adjoint principaux, qui est le niveau de recrutement, pour des personnels qui font le même travail. Il n'y a aucune raison de maintenir une partie des personnels dans l'échelon 4 de rémunération (échelle très basse).

Nous demandons le maintien des postes en collège et la création de postes en lycée professionnel.

Nous rappelons aujourd'hui que :

Ces personnels techniques travaillent avec les professeurs de sciences et les élèves au cours des différentes séances de travaux pratiques dans les établissements du secondaire.

Ils participent activement à la mise en place des nouveaux programmes.

La mise en sécurité des lieux et des personnes, au cours et après les différentes activités, est leur préoccupation quotidienne.

Leur nécessaire présence n'est plus à démontrer au sein des EPLE.

C'est pour ces raisons qu'aujourd'hui La CGT Educ'action demande :

Le retour de ces personnels, dont les missions sont inscrites dans le code de l'éducation, au sein de l'Education nationale. C'est la raison pour laquelle nous soumettons à l'approbation du comité technique ministériel un vœu dans ce sens.